

**COMMUNE DE COLLEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 03 /07 /2019	L'AN DEUX MIL DIX NEUF, Le 10 juillet à 20 heures 30 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, de M. RENAULT Michel, Maire
Date d'affichage 03/07/2019	Etaient présents: Messieurs : BRUMARD /DUPREY /HEBERT / DESCHAMPS Mesdames : LACHERAY /OLIVIER / LEWIN / SEBIRE/ MORVAN Formant la majorité des membres en exercice Etaient excusés ou absents : M DELAHAYE/ DENEUVE/ VATINET /BARIL/ Mme BROCHET
Nombre de conseillers en exercice: 15 Présents : 10 Excusés/absents : 5	M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu
10/07/2019**

1✎ Contrat JVS pour signature électronique

Le Maire propose au conseil de souscrire un contrat de dématérialisation entre les collectivités et l'état qui nous permettra d'échanger électroniquement notamment avec la Sous-Préfecture, la Préfecture, la perception et autres. Sans aucun doute, nous aurons un gain de temps mais aussi pour la perception qui nous relance régulièrement. Le coût de l'investissement s'élève à 504 € TTC, le fonctionnement pour le logiciel, le web services à 354 € TTC sur trois ans et l'abonnement annuel 171.60 € TTC.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *donne son accord pour la souscription de ce contrat avec JVS*
- *valide le coût d'investissement s'élevant à 504 € TTC, et le fonctionnement Web services à 354 € TTC avec option sérénité de 42€ TTC sur trois ans, et un abonnement annuel du logiciel de 171.60 € TTC.*
- *autorise le Maire à signer toutes pièces complémentaires pour ce contrat*

2🔗 Budget annexe remplacement « logements sociaux » par « locatifs »

Le budget annexe intitulé actuellement « logements sociaux » ne correspond pas entièrement à la réalité. Après renseignements pris auprès de Monsieur le Percepteur, l'intitulé « locatifs » serait mieux adapté pour gérer toutes sortes de loyers avec ou sans TVA.

Le Maire vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le changement d'appellation du budget annexe par « locatifs » à compter du 1^{er} janvier 2020.

3🔗 Installation distributeur de pain

Le Maire informe le conseil d'un RDV sur place avec le fournisseur du matériel et le boulanger. Il s'avère que l'emplacement proposé de cet appareil est possible en toute sécurité sachant qu'il serait implanté le long de la haie mais également pour une question de coût (électricité). De plus, il pourrait être déplacé sans difficulté si besoin était à proximité d'une source électrique.

Il vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ***Demande si la facture d'électricité du distributeur de pain sera prise en charge par le boulanger.***
- ***Charge le Maire de se renseigner auprès du boulanger de manière à trouver une solution équitable.***
- ***En fonction de la réponse, une autorisation pourra être donnée, sachant que la machine peut être aisément déplacée.***

4🔗 Personnel :

- CDD Mme Richard

Dans le cadre du remplacement de Mme Pitte, un CDD a été accordé à Mme Richard jusqu'au 26 juillet compris les congés. Le Maire demande au conseil l'autorisation de renouveler le contrat à la reprise de l'école si toutefois Mme Pitte est toujours en arrêt de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de Mme RICHARD, dans les mêmes conditions jusqu'au 26 juillet inclus et autorise le Maire à renouveler son contrat à la reprise de l'école le lundi 2 septembre si toutefois Mme Pitte est toujours en arrêt de travail.

- CDD Mme Pitte

Mme Pitte est en arrêt de travail jusqu'au 11 juillet 2019. Dans la mesure où elle reprendrait, elle travaillera seule à l'entretien minutieux des locaux pendant les vacances. Nous devons revoir l'organisation de son travail à partir de septembre et au moins jusqu'à la fin du contrat (6 novembre 2019).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire dans la mesure du possible, de revoir son organisation de travail jusqu'à la fin de son contrat le 6 novembre 2019.

5👉 Demande de terrain sucrerie

Le Maire fait part d'une demande d'achat de terrain à la sucrerie, environ 1000M2 émanant de Monsieur Argentin, artisan déjà installé à cet endroit. Il souhaiterait planter un séchoir à bois sur une surface couverte de 400M2. Il demande au conseil d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable et propose un terrain à proximité immédiate du bâtiment appelé « le Lian » compatible avec le PLU et le PPRI.

-FIXE un prix de négociation à 20 000€ en l'état pour environ 1000M2.

-DEMANDE au Maire de soumettre cette proposition au demandeur.

6👉 Inondations : Divers travaux

Suite aux pluies diluviennes du 25 juin 2019, les ruissellements vers la vallée ont été plus importants ce qui engendre des risques bien plus élevés. Des travaux sont nécessaires pour tenter de protéger les habitations.

Le Maire vous demande l'autorisation de réaliser ces travaux par nos employés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire d'étudier les solutions de sécurisation des habitations les plus menacées, et l'autorise à réaliser les travaux nécessaires.

7👉 Questions diverses :

- Lotissement l'Orée du bois

Les travaux d'archéologie sont terminés. Nous programmons une réunion avec les entreprises pour la réalisation des VRD, sachant que nous ne pourrons démarrer avant d'avoir le rapport du service archéologique.

- Travaux cantine

L'isolant a été posé sur le sol et nous procédons actuellement à la mise en place des drains. Un grignotage, du trottoir réalisé par la SNET, est nécessaire afin d'empêcher l'eau de passer sous le mur et de rentrer dans la cantine.

- Contrat CDD M Malet - renouvellement pour 1 année

Le contrat en CDD de M Malet pour une durée de trois ans a été renouvelé tacitement pour une deuxième année.

- Champ photovoltaïque

Le Maire fait part au conseil d'une rencontre avec Mme la Présidente de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui ne semble pas favorable, d'autant qu'il faudrait créer un secteur à vocation d'activités industrielles qui ne serait pas validé par le Préfet.

Le conseil municipal, prend acte de ces informations.

- Projet abri pétanque

Lors de la dernière mandature, nous avons pris l'engagement de construire un abri pour la pétanque. Nous avons toujours en stock les fermes, éléments principaux de la bâtisse. Il pourrait être construit par nos employés après la cantine. L'emplacement le plus approprié semblerait être sur le terrain de pétanque, à proximité immédiate de la salle de la gare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord mais souhaite que cet abri puisse servir pour de multiples activités et non uniquement pour la pétanque.

-Le Maire demande à poser une question supplémentaire : le Conseil accepte à l'unanimité

- Renouvellement de la location du terrain à la SCR.

Le Maire fait part au conseil d'une demande de prorogation d'une année émanant de la SCR pour la concession de stockage de matériaux inertes autorisée par arrêté préfectoral du 9 août 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la prorogation d'une année à l'entreprise SCR à compter du 10 août 2019.*
- Charge le Maire de demander le versement d'un acompte de 10 000 € dans le cadre de la redevance annuelle.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h04.

Le Maire